

Du devoir d'impertinence

On entend souvent qu'on peut rire de tout, mais pas avec tout le monde. Cette maxime, attribuée à Pierre Desproges, peut-elle s'appliquer à l'édition ? Et vaut-elle également pour aborder des sujets sérieux, voire graves ?

A la première question, il est facile de répondre. En effet, d'une part, même si ce n'est pas leur moyen de communication privilégié, les humoristes ne s'empêchent nullement de publier. D'autre part, les livres sont un média aujourd'hui nettement moins populaire que les shows et les réseaux sociaux. Et s'il est certainement naïf et erroné de croire que ceux avec qui on ne peut rire de tout ne lisent pas, le fameux biais de confirmation, dont il n'est pas déraisonnable de soupçonner qu'ils en sont sans doute atteints tout autant que nous le sommes, nous amène à penser que, tout comme nous, ils vont lire ce qui va dans le sens de leurs croyances et leur conception du monde et laisser de côté ce qui amènerait à les questionner. Les livres permettent donc de rire de tout.

La seconde question est à première vue moins évidente. Existe-t-il un régime privilégié pour l'humour ? Le pouvoir à la fois désacralisant du rire et son aspect léger et inoffensif pourrait plaider en faveur d'un régime d'exception, justifié non par une complaisance particulière à son encontre, mais de par ses caractéristiques spécifiques. Au XVII^e siècle déjà, les penseurs qui voulaient exprimer des idées hétérodoxes y avaient régulièrement recourt. Et les études historiographiques montrent que, sans être infaillible, cette stratégie étaient généralement payante. Si le bûcher ou la prison ont été le sort réservé à nombre de penseurs dont le crime a été de penser à contre-courant, les comiques semblent épargnés, en grande partie parce qu'ils ne sont pas pris au sérieux.

Or, si les idées d'alors, directement exprimées, valaient de sérieux ennuis à ceux qui les défendaient ouvertement, ces mêmes idées ont souvent fini par être acceptées, car si l'on y regarde bien, il ne s'agit nullement d'autres idées, mais d'une manière différente de les exprimer. On peut donc voir les humoristes et les bouffons d'autrefois, comme ces soldats de première ligne, qui tentent de déforer les rangs de la bien-pensance en utilisant une méthode particulière. Leur humour les préservant en partie des représailles, ils peuvent ouvrir quelques brèches qui seront ensuite utilisées par d'autres, afin de transformer la société et permettre que l'on parle ouvertement de ces choses, qui de leur temps paraissent intolérables. Il faut du courage pour exprimer avec humour les idées inacceptables ; il en faut aussi aux premiers qui les expriment sérieusement.

S'il est un mouvement qui travaille en profondeur pour permettre la liberté d'expression de toute les idées, il en est un autre, qui œuvre aussi, mine de rien, au mouvement contraire. C'est la bien-pensance. L'intention première est louable, puisqu'il s'agit de veiller à ce que personne ne se retrouve attaqué, choqué, dérangé par les propos d'autrui. Elle fait sienne la maxime populaire selon laquelle ma liberté s'arrête là où commence celle des autres. Pourtant, cette bien-pensance constitue

véritablement le mouvement qui s'oppose à la liberté de pensée et d'expression, car en son nom toutes les idées hétérodoxes peuvent être muselées. Toutes les idées qui vont à l'encontre de l'orthodoxie peuvent en effet déranger certaines personnes, déjà rien que le fait qu'il est perturbant de voir nos propres conceptions et croyances malmenées ou remises en cause.

Mais une société où règne la bien-pensance n'est pas une société démocratique. Certes, dans le cas de la bien-pensance, l'injonction est intériorisée, pas explicite. Il n'empêche que la démocratie requiert la discussion et les échanges. Ce n'est pas un hasard si l'auteur de la maxime selon laquelle « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres », John Stuart Mill, a dans le même ouvrage intitulé *De la liberté* insisté sur l'importance de la confrontation des idées dans les régimes démocratiques. Sans doute faut-il comprendre la maxime millienne à l'inverse de ce à quoi on l'utilise généralement : non pas pour restreindre la liberté d'expression, mais au contraire pour rappeler que ma liberté à ne pas entendre ce qui me dérange doit être limitée par la liberté d'autrui à exprimer ses idées.

Dans cette perspective, on comprend donc pourquoi l'impertinence n'est pas seulement un droit, mais est un devoir en démocratie. L'impertinence bien comprise ne consiste pas à choquer pour choquer, mais à mettre en question les idées reçues pour susciter la discussion et le débat, ce qui a pour effet de renforcer le fonctionnement démocratique.

La collection « Impertinente » des éditions de l'Université de Mons se veut le lieu où des idées hétérodoxes peuvent trouver leur place.

Cette collection ne pouvaient mieux s'inaugurer que par l'ouvrage d'Arnaud de la *Croix sur L'esthétique et l'érotisme nazi*. En effet, le nazisme fait partie de ces territoires où les chercheurs ne peuvent aisément publier, tant le domaine est devenu *touchy*. L'idée même d'aborder la question d'esthétique et de l'érotisme en lien avec le nazisme peut paraître dérangeante dans la mesure où l'esthétique et l'érotisme sont liées dans l'imaginaire à la beauté et à l'érotisme. Il ne s'agit cependant nullement dans cet ouvrage de faire l'apologie du régime hitlérien, mais bien de comprendre comment l'esthétique a été mis au service d'une idéologie politique.

Anne Staquet

Novembre 2024